Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 1 (1856)

Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse

CONDITIONS D'ABONNEMENT: La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez Corbaz et Rouiller fils, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Les troupes suisses au service étranger (suite). — Répertoire des lois et règlements fédéraux. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (suite). — Ecole Centrale. — Nouvelles et chronique.

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE ÉTRANGER.

Ш.

(suite.)

La révolution française détruisit aussi l'ancienne Confédération, et l'on sait comment le gouvernement français remplaça les institutions séculaires de la Suisse par une nouvelle constitution, qui, détestée et méprisée du peuple, ne put se maintenir que par la force des baïonnettes. C'est au milieu de cette destruction de l'ancien ordre de choses que ce gouvernement demanda des troupes auxiliaires, le 25 novembre 1798, et que la Suisse dut fournir six demi-brigades, fortes chacune de 3,000 hommes et commandées par des colonels.

Ces troupes auxiliaires n'atteignirent jamais le chiffre voulu; en novembre, plusieurs bataillons de milices combattirent dans les rangs des Français, à Frauenfeld, au passage de l'Aar, de Klein-Döttingen, etc.; de plus, les débris des régiments suisses qui servaient dans l'armée piémontaise, furent incorporés à l'armée française d'Italie, de sorte qu'on peut évaluer à 20,000 hommes le nombre des Suisses sous les drapeaux de la France. En 1802, ces troupes, considérablement réduites, furent réunies en trois demi-brigades, mais dès 1803, Napoléon, alors premier consul, après avoir donné l'Acte de médiation à la Suisse, conclut avec celle-ci une capitulation pour quatre régiments de 4,000 hommes chacun, composés de trois bataillons de guerre, d'un bataillon de dépôt et d'un corps d'artillerie. Le 5 octobre 1805,

^{&#}x27; (Voir les n° 4 et 6). C'est par erreur que, dans le sommaire du n° 6, nous avons annoncé la fin de cette publication, traduite de la Schweizerische Militär-Zeitung.